



**COMITE DE PILOTAGE
SITE NATURA 2000 FR 9400582
PLATEAU DU CUSCIONU ET MASSIF DE L'INCUDINE
26 novembre 2018 à Aullène**

Compte-rendu

Présents :

NOM	Prénom	Organisme représenté	NOM	Prénom	Organisme représenté
DOMINICI	François-Marie	Président Copil Maire de Zicavo	CASTELLANI	Pierre	Maire d'Aullène
PIAZZA	Christophe	Eleveur Cuscionu	MARCELLESI	Pierre	Président CCAR
LEENHARD	Michel	CENC	MARKARIAN	Gilbert	Association Pêche Sorbollano
ROCCA SERRA	Jean-Paul	Elu CCAR - Maire de Serra di Scopamena	ORSATTI	Simon	Société Chasse Quenza et Fédération chasseurs 2A
CHIRAT	Michèle	ODARC	PIAZZA	Paul	Eleveur Cuscionu
VALENTINI	Philippe	ODARC	ANSALONI	Maxime	Eleveur Cuscionu
SEGUIN	Jean-François	PNRC	MARY	Georges	Eleveur Cuscionu
COGGIA	Jean-Paul	AUE	D'ORNANO	Cathy	Fédération de Pêche
VERSINI	Mickaël	Chambre Agriculture 2A	FAGGIANELLI	Joseph	Fédération de Pêche
COMITI	Gladys	PNRC	ALBERTINI	Pierre-Jean	OEC
SANGES	Véronique	CCAR OTI Alta Rocca	LECCIA	Sébastien	OEC
VALENTI	Marion	Chambre Régionale d'Agriculture	DELAGE	Alain	CBNC
BIANCHI	Marco	ONF	DANIEL	Gwennaëlle	CENC
MURACCIOLE	Stéphane	ONF	ACCHIARDI	Paulin	CCAR
COSTANZO	Mathias	ONF	GUIDERDONI	Loriane	CCAR
FERAL	Camille	DDTM 2A	BACONNAIS- ROSEZ	Audrey	Sous-Préfète
TORRE	Fabrice	DREAL	BARREL	Maud	DREAL
CHARRIER	Jessica				

Excusés : Roselyne Balesi , Maire de Quenza ; l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage ; Groupe Chiroptère de Corse ; Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Haute Corse.

Préambule :

François-Marie Dominici, Maire de Zicavo et Président du Copil ouvre la séance en rappelant l'historique de la construction du DOCOB du site « Plateau du Cuscione et massif de l'Incidine ». Il annonce que le dernier COPIL s'est déroulé en 2014 mais qu'il y a eu d'autres réunions entre-temps en comité plus restreint et souhaiterait avoir des explications concernant le fonctionnement de ce comité restreint. Jean-Paul Rocca Serra, élu à la Communauté de Communes de l'Alta Rocca (CCAR) et Maire de Serra-di-Scopamena, précise qu'il s'agissait de réunions du « Cunsigliu di u Cuscio », un groupe de travail qui fait l'objet d'une fiche action (D1) et dans lequel des points précis sont étudiés en groupe restreint d'élus et techniciens concernés par le point étudié. Ce Cunsigliu propose ensuite des solutions au COPIL. Il souligne qu'il n'y a plus eu de réunion du Consigliu depuis 2015 puisqu'il n'y a pas eu de COPIL permettant d'engager des groupes de réflexion.

1. Gouvernance du site

1.1. Délibération Conseil Municipal de Zicavo

François-Marie Dominici déclare que son Conseil Municipal a délibéré sur sa volonté d'animer seul la partie du DOCOB qui concerne le territoire de la commune de Zicavo.

Pierre Marcellesi, Président de la CCAR, dénonce le caractère abusif de cette délibération qui présente comme seule projection de la CCAR sur le plateau du Cuscionu le développement du ski de fond en opposition avec celle de Zicavo qui priorise, pour sa part, son investissement sur le pastoralisme. Pierre Marcellesi rappelle les nombreux investissements réalisés sur les bergeries par la CCAR, l'accompagnement des éleveurs pour le maintien de leur activité sur le plateau et les différentes études et actions (encore menées et financées par la CCAR) en faveur du pastoralisme et de la préservation des milieux naturels. Ces deux derniers points étant les axes prioritaires portés par la politique de la CCAR sur le plateau du Cuscionu.

1.2. Rappels sur le dispositif Natura 2000

Paul Piazza, exploitant sur la commune de Zicavo, souhaiterait savoir comment Natura 2000 s'implante sur un territoire et comment en sortir ?

Jean-Paul Coggia, Agence d'Aménagement Durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse demande qui a validé le DOCOB ?

Madame Baconnais-Rosez, Sous-préfète de Sartène, rappelle ce qu'est Natura 2000 : la désignation des sites auprès de la Commission Européenne qui est irréversible, la composition et l'arrêté de préfectoral de composition des membres du COPIL, la désignation d'un Président de ce COPIL (ici le Maire de Zicavo), l'élaboration du DOCOB par le COPIL et sa validation par arrêté préfectoral, la désignation par le COPIL d'une structure animatrice (ici la CCAR) et la mise en œuvre des fiches action du DOCOB sur l'ensemble du site et est responsable de l'avancement des fiches actions et de l'état de conservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire.

Elle souligne que Natura 2000 n'est pas incompatible avec le maintien des activités humaines sur le territoire désigné mais que celles-ci ne doivent pas dégrader et doivent être en équilibre avec l'environnement.

Pierre Marcellesi rappelle que le DOCOB, approuvé par COPIL et validé par arrêté préfectoral, reste le document de base définissant le projet d'aménagement du site du Cuscionu. Sa mise en œuvre « à la lettre » ne devrait pas nécessiter de validation à chaque engagement de fiche action par le COPIL.

1.3. Tensions par rapport aux inégalités d'investissements et difficultés à travailler conjointement

François Dominici déplore que les actions menées et les financements soient uniquement ciblés sur le territoire de la CCAR et que les projets de Zicavo soient laissés pour compte. Marion Valenti, Chambre Régionale d'Agriculture Corse, dénonce un déséquilibre entre les moyens de la Commune de Zicavo et la CCAR, qui entraîne de ce fait une gestion inégale et différenciée. Pierre Marcellesi informe que les opérations de suivis patrimoniaux et d'expertises écologiques sont réalisées sur l'ensemble du site du Cuscionu, et cela sans limite de communes sur des subventions (80%) et des fonds propres à la CCAR (20%). Néanmoins, il ne peut pas justifier de financer sur les fonds propres de la CCAR des opérations d'aménagement, d'investissement ou de personnels implantés hors de sa collectivité.

Pierre Marcellesi interroge le Maire de Zicavo concernant sa volonté, à ce jour et suite à la délibération municipale précédemment évoquée, d'avancer ensemble sur le déroulement du DOCOB. Il souhaiterait que le Maire affirme clairement ses intentions, regrettant que la situation actuelle trop floue puisse ralentir la dynamique dans laquelle s'investit la CCAR sur le site Natura 2000.

François-Marie Dominici répond que son Conseil municipal a délibéré et qu'il souhaite que la voix de sa commune soit mieux entendue, notamment en vertu de la superficie du Cuscionu qui se trouve sur le territoire de sa commune, et que les décisions concernant ce même territoire soient préparées au plus près des habitants. Il regrette que trop peu de fiches action du DOCOB concernent son territoire et présente alors un projet dans lequel figurent des actions qu'il souhaiterait voir intégrées dans ce même DOCOB comme l'aménagement de canyon, de circuits raquette à neige, de piste de décollage de parapente et de sentiers de randonnées. Madame la Sous-préfète explique que le DOCOB peut être actualisé pour tenir compte de nouvelles données ou connaissances : ces modifications porteront exclusivement sur des fiches actions qui pourront être retouchées, supprimées ou rajoutées, sous réserve de toujours rester dans l'esprit et la philosophie du DOCOB, à savoir la conservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire. C'est la CCAR qui est responsable, devant le COPIL des éventuelles modifications souhaitées par ce COPIL, au niveau des Fiches actions.

1.4. Animation et réflexion disjointes : deux territoires ?

Pierre Marcellesi demande s'il est possible de créer deux COPIL, avec un pour chacun des territoires dits « nord » et « sud », et de les réunir ensemble sur les sujets communs ou interdépendants entre

Zicavo et la CCAR. Il réitère son refus de maintenir cette situation qui coupe la dynamique de ceux qui ont des projets. Camille Feral, Direction Départementale des territoires et de la Mer de la Corse du Sud (DDTM2A), précise qu'il n'est pas possible de faire deux COPIL pour un même site : à chaque site, un COPIL et un DOCOB, en revanche imaginer une animation plus spécifiquement portée sur le secteur Zicavo du site lui paraît envisageable.

Jessica Charrier, chargée de mission Natura 2000 CCAR, évoque la possibilité de diviser le site en deux sites et de créer ainsi pour chacun un COPIL. Fabrice Torre, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), évoque une certaine confusion entre gouvernance et animation du site d'une part, et mise en œuvre d'actions par les collectivités en responsabilité de l'autre. Il précise que la procédure de modification du périmètre d'un site est compliquée et très longue, puisqu'il s'agit de faire une demande auprès de la Commission Européenne (CE). En outre, la priorité dans la désignation des sites étant donnée aux fonctionnalités territoriales des espèces et habitats ciblés par les directives européennes et non par celles des collectivités humaines, il n'est pas possible de justifier de telles modifications par des seules raisons de mésentente entre collectivités qui en rendent la gouvernance impossible.

Jean-Paul Coggia propose de constituer deux groupes de travail (Haut Taravu et Alta Rocca) avec chacun leur président et leur animateur. Or les services de l'Etat (Sous-préfecture et DREAL) rapportent qu'il ne peut y avoir qu'un seul animateur par DOCOB.

Les membres du COPIL ont retenu l'idée de créer, en son sein deux groupes de travail et a demandé aux experts (Services de l'Etat et éventuels autres membres du COPIL concernés) de préparer une note sur ce que pourrait être l'animation du COPIL sur ces nouvelles bases avec différents scénarii. La structure animatrice reste la même, à savoir la CCAR désignée à l'unanimité par le COPIL et demeurera responsable, devant les services de l'Etat, de la mise en œuvre des fiches action.

Une proposition est également émise par le COPIL qui est d'intégrer la Communauté de Communes de la Piève d'Ornano à la fois dans cette instance de gouvernance mais également dans un rôle de « sous-animation » pour les opérations qui concernent le territoire de Zicavo.

Madame la Sous-préfète s'engage à apporter une étude technique, juridique et administrative concernant l'organisation possible de l'animation et de l'actualisation du COPIL dans le respect des règles européennes.

Ainsi le COPIL sera réuni à nouveau devant la proposition de plusieurs scénarii en janvier 2019 et devra se prononcer.

Le Président de la CCAR ayant, de son côté, souhaité que le fonctionnement de cette éventuelle nouvelle organisation soit précisé noir sur blanc, le COPIL a également demandé aux mêmes experts de présenter des propositions sur ce point.

François Dominici demande si l'Etat ou la Collectivité de Corse, pourrait le remplacer à la présidence de ce COPIL. Les services de l'Etat déclinent cette possibilité dans la mesure où ils souhaitent que la gouvernance reste locale dans un réel projet de territoire.

A la suite de ces échanges concernant la gouvernance liée à ce site Natura 2000, Mr Marcellesi propose que les autres points portés à l'ordre du jour, s'ils ne peuvent être validés lors de cette instance, soient au moins présentés globalement, pour information, aux membres du Copil.

2. Animation des trois docob

La Communauté de Communes de l'Alta Rocca est en charge de l'animation du DOCOB du « Plateau du Coscione et massif de l'Incidine » depuis 2013, puis de ceux de la « Rivière de la Solenzara » et des « Aiguilles de Bavella » depuis mars 2018. Le Conseil Communautaire a décidé d'engager une animation commune de ces trois documents d'objectifs avec le recrutement d'une chargée de mission. Cette dernière, recrutée dans un premier temps du mois d'octobre 2018 jusqu'en décembre 2018, poursuit le programme d'action développé depuis 2013 sur le site du « Plateau du Coscione et massif de l'Incidine » et démarre la mise en application des deux autres docob. Il s'agit surtout d'élaborer un programme d'actions, associé à une demande de financement, pour les années 2019 et 2020.

3. Bilan d'activité 2018 des écopardes et perspective d'actions pour 2019-2021

Le rapport complet des activités menées par les écopardes de la CCAR a été diffusé à l'ensemble des membres du COPIL en amont de la réunion.

3.1. Présence quotidienne

Jean-Paul Rocca Serra rappelle que chaque année, la CCAR emploie deux écopardes pour une durée de 6 mois. Ces derniers ont été recrutés sous des critères précis, comme ayant le diplôme d'Accompagnateur en Montagne et une formation en écologie. Ils assurent, par une présence quotidienne, la surveillance du plateau notamment au sujet de la circulation sur le site.

Jean-Paul Rocca Serra indique également que les écopardes effectuent des suivis écologiques et le suivi de la fréquentation, l'entretien des sentiers, l'information auprès des visiteurs et un contact régulier auprès des éleveurs. En outre, les écopardes organisent et réalisent des animations auprès du grand public chaque été.

Simon Orsati, Président Société Chasse Quenza et représentant Fédération Départementale des Chasseurs de Corse du sud, et Paul Piazza, déplorent l'absence de présence policière sur le site, notamment en période critique de chasse (automne, sur fréquentation à la bécasse) et pêche. Madame Bacconnais-Rosez évoque la possibilité de déployer des agents assermentés de l'Agence Française de la Biodiversité, de l'ONCFS et du Groupe Spécial Montagne de la Gendarmerie.

3.2. Suivis écologiques sur les espèces patrimoniales

Jean-Paul Rocca Serra révèle que les écopardes ont notamment assuré le suivi des deux espèces de renoncules : *Ranunculus Sylviae* et *Ranunculus Elisae* qui font l'objet de la mise en œuvre de la fiche action A1 du DOCOB en partenariat avec le Conservatoire Botanique National de Corse (CBNC). Ils

ont également assuré une veille écologique qui a permis de révéler la présence de 3 autres espèces floristiques patrimoniales et d'observer les espèces faunistiques et floristiques prioritaires.

Jessica Charrier précise que les perspectives pour 2019 et 2020 sont de déployer un maximum de fiches action correspondant aux suivis et actions directes sur le patrimoine naturel avec la participation de ces écogardes au vue de leur compétences en écologie. Il s'agirait de passer de la mise en œuvre de 9 fiches action à 22. Ce travail pourra être organisé grâce à la présence du salarié animateur de la CCAR qui va mobiliser les partenaires référents pour la définition de protocoles de suivi et qui planifiera le travail sur les deux années.

3.3. Suivi de la fréquentation

Jean-Paul Rocca Serra ajoute que les écogardes assurent un suivi de la fréquentation touristique depuis 2014. La fréquentation sur le Pianu di u Cuscìo en 2018 s'évalue à près de 30 000 visiteurs (soit une augmentation de 16% par rapport à l'année 2017). Malgré le mauvais état de la route d'accès, ce site attire de plus en plus de visiteurs. Sur le site en lui-même cette forte fréquentation ne se fait pas ressentir puisque de nombreux itinéraires balisés permettent de diffuser cette fréquentation. Néanmoins quelques améliorations doivent être apportées sur les tracés de ces itinéraires qui doivent dans la mesure du possible éviter les pozzines, où après 10 années d'usage, les impacts sont déjà bien notables. Dans cette optique, les écogardes ont participé à la définition de sentiers supplémentaires (nouvelles boucles) et à imaginer la modification des itinéraires qui passent sur les pozzines.

3.4. Des écogardes sur Zicavo

François-Marie Dominici regrette qu'il n'y ait pas de possibilité de réaliser ces mêmes opérations sur la partie zicavaise du Cuscionu. A ce titre, il souhaiterait qu'il y ait également des écogardes sur sa commune. Pierre Marcellesi signale que la CCAR finance ces écogardes pour 20% et que la Commune de Zicavo, ou la Communauté de Commune de la Piève d'Ornano, pourrait également recruter ces saisonniers avec les mêmes montages financiers. Il précise que concernant les suivis écologiques, les écogardes de la CCAR se rendent sur la partie zicavaise du plateau (Renoncules, Rosalie, pozzines...).

4. La « route » d'accès Quenza-Bucchi Nera

En l'absence de référent de la Commune de Quenza, il a été décidé que ce point soit reporté à l'ordre du jour du COPIL de janvier.

5. Gestion de la structure de Bucchi Nera

Jean-François Seguin et Gladys Comiti, agents du PNRC, signalent qu'ils ne sont pas mandatés pour discuter du dossier du bâtiment de Bucchi Nera.

Pierre Marcellesi estime que ce bâtiment serait un superbe outil pour la gestion du site, comme une porte d'entrée sur le site Natura 2000 et comme « la petite lumière qui reste allumée pour tout le monde : écolos, visiteurs... » et comme une présence permanente pouvant dissuader les contrevenants en tout genre. Il déplore l'absence de référent PNRC pouvant développer sur le projet porté par ce gestionnaire. Une convention de gestion désigne le syndicat du parc comme gestionnaire. Ainsi ce syndicat a déjà investi d'importants moyens pour que la structure aujourd'hui ne soit encore pas fonctionnelle.

Le Président de la CCAR précise que la désignation d'une structure gestionnaire sera de première importance pour l'avenir du plateau du Cuscionu.

Michel Leenhardt, Conservatoire d'Espaces Naturels Corse, souligne que la stricte application de la convention est un cadre juridique pour avancer.

6. Etude, suivi et protection des pozzines

Ce point concerne les fiches actions A2 « Etude et suivi de la dynamique des pozzines » et A3 « Contenir l'embroussaillement des pozzines ». Il fait l'objet d'un rapport d'étude rédigé par le CENC en octobre 2018.

6.1. Contexte, Objectifs et méthodologie

Il s'agit d'une étude démarrée en 2014 par la Chambre d'Agriculture de Corse du Sud puis reprise en 2016 et 2018 par le CENC. Le double objectif de maintenir les pozzines dans un état de conservation et d'évaluer puis limiter les impacts des activités humaines sur les pozzines. La méthodologie se présente sous forme de relevé complet des impacts des activités humaines et des traces d'évolution naturelle ou induite par les premiers durant 3 passages sur un pas de temps de tous les deux ans entre 2014 et 2018. Par ailleurs, l'observation de l'évolution de la pozzine (embroussaillement, comblement et érosion) a également été réalisée par interprétation et comparaison des photos aériennes entre 1950 et 2016.

6.2. Résultats marquants

D'une manière générale, ces pozzines subissent une forte pression liée aux activités humaines, permise par la facilité d'accès du plateau, mais les conclusions concernant les impacts observés sont mitigées selon les activités et la pozzine considérée. Globalement, aucun changement brutal n'est survenu entre les 4 années séparant le 1er suivi du dernier. Cependant quelques évolutions sont observées.

Les problématiques liées à la circulation motorisée sur les pistes ont largement été enrayerées par la modification du tracé de la piste principale, sa remise en état et l'instauration d'une réglementation. Néanmoins, il reste quelques améliorations ponctuelles à réaliser rapidement au niveau des axes secondaires, notamment sur Adducia et Chiralbedda et à veiller à la stricte application des réglementations édictées.

Le CENC précise que les mesures prévues dans le Docob concernant la piste de Chiralbedda doivent impérativement être engagées et finalisées pour la prochaine saison. Il en est de même pour celle d'Adducia qui a fait l'objet d'un projet de modification de tracé par le Groupement Pastoral de Zicavo repris par les services de l'ONF.

Il s'agit en revanche d'anticiper sur des dégradations en cours induites par la fréquentation touristique du site qui se fait de plus en plus importante. En effet, les sentiers traversant les pozzines commencent déjà à créer des ornières sur les pelouses et à impacter la dynamique fluviale du milieu. Les randonneurs n'aimant pas marcher dans les sentiers trop creusés, gorgés d'eau ou de boue, s'en éloignent légèrement et créent alors des traces parallèles au premier sentier et le phénomène recommence. Un véritable plan de circulation et une signalétique directionnelle et d'interprétation doivent être élaborés en évitant, dans la mesure du possible, de baliser des itinéraires sur les pozzines et en cherchant une autre stratégie de valorisation de ces dernières auprès des visiteurs (comme des itinéraires les surplombant).

Globalement, le pâturage ne semble pas constituer, à ce jour, une réelle menace pour les pozzines. Sa suppression irait, même, à l'encontre de la conservation souhaitée de celles-ci. Néanmoins, un cahier des charges doit être élaboré en concertation avec les éleveurs.

Cette étude a permis d'esquisser les grandes lignes de ce que pourrait être un cahier des charges de bonne gestion des pozzines en intégrant toutes les sources d'impact.

7. Gestion pastorale

Camille Feral rappelle l'historique de demande de permis de construire et d'autorisation de travaux émises par le Groupement Pastoral de Zicavo. En 2018, l'évaluation d'incidence accompagnant la demande du collectif d'éleveur n'est pas assez exhaustive. A ce titre, seulement 3 sur 5 des projets ont obtenu un avis favorable.

Pour tous travaux, aménagement ou manifestation sur un site Natura 2000, il est obligatoire de réaliser une évaluation d'incidence. Cette dernière est à entreprendre par le porteur de projet et est à sa charge. Néanmoins il existe des dispositifs de financement inclus dans les aides pour travaux prévus au règlement du PDRC (pastoraux, forestiers, DFCI,...) consistant en un pourcentage du montant du projet à voir avec l'ODARC, service instructeur des mesures.

Le COPIL n'a aucune interaction avec l'évaluation d'incidence, si ce n'est d'informer les potentiels porteurs de projets de cette obligation et des modalités de sa déclinaison. L'évaluation d'incidence est une instruction régaliennne de l'Etat. Néanmoins l'avis du COPIL est important et peut influencer l'instruction des évaluations des incidences Natura 2000. Les projets de développement de la montagne posent des questions pour savoir jusqu'à quel point ils doivent être encouragés et autorisés ; de ce point de vue avoir l'opinion des collectivités Les pozzines, notamment, sont fortement sollicitées pour le pâturage. Elles proposent une valeur fourragère relativement importante comparativement à ce qui pousse autour. La verdure, d'un point de vue chromatique, des pozzines est très importante pour le bétail. Les pozzi et les ruisseaux offrent une possibilité d'abreuvement indispensable. La forte histoire pastorale du site en témoigne en charge du plateau est important (pour plus de détail sur ces questions se reporter à l'analyse des impacts des permis de construire, transmise pour information aux collectivités concernées).

L'évaluation d'incidence doit cibler les impacts directs du projet (souvent sur une surface minimale) mais également les impacts indirects qui sont souvent bien plus importants. Ici il s'agit notamment de garantir l'usage pérenne agricole de ces constructions et de proposer également des solutions qui garantissent l'utilisation de la piste qui doit être améliorée.

8. Gestion forestière – ONF et DREAL

Le plan d'aménagement forestier communal de Zicavo a été rédigé et validé en 2015 par le Préfet et la Mairie. Il concerne 3600 ha en forêt soumise au régime forestier.

Il s'agit de la traduction des besoins et attentes de la Commune en accord avec le code forestier :

- 110 ha de la forêt sont en production
- 850 ha en zone pastorale
- Accueil du public
- En protection (notamment sur le secteur où il y a la Rosalie des Alpes)

Fabrice Torre propose de prioriser la fiche action A9 « Favoriser la régénération de la hêtraie ».

9. Projet de Réserve Naturelle

Pierre-Jean Albertini, Office de l'Environnement de Corse (OEC), annonce qu'un projet de création de Réserve Naturelle de Corse porté par les élus suite aux conclusions de la fiche action A14 « Etude de faisabilité d'une aire naturelle protégée » est en cours d'instruction par les services de l'OEC. Ce dossier fait partie des priorités d'instruction.

Pierre-Jean Albertini précise qu'il faut une délibération des communes et donc que chacun restera souverain de son territoire pour le choix d'intégrer cette réserve ou pas.

10. Charte du Parc => volet pastoralisme

Jean-François Seguin rappelle que la charte du Parc a été validée et que le PNR de Corse a été classé par Décret n° 2018-1017 du 21 novembre 2018. Il précise que sur le volet pastoral, la Charte vise la reconquête des estives. Dans cet objectif, le Syndicat mixte du PNR s'est engagé notamment à identifier des sites pilotes, à élaborer un programme de soutien avec les partenaires concernés et à poursuivre les missions d'appui déjà menées auprès des bergers, en termes de régie et d'ingénierie. Fabrice Torre, DREAL, insiste sur le rôle d'ingénierie du Parc.

11. Mouflon – CCAR et DREAL

Jessica Charrier annonce que le mouflon de Corse va être classé en espèce protégée, l'Arrêté ministériel est en cours de signature.

La situation préoccupante de la population dite de Bavella devrait pousser les gestionnaires référents de l'espèce à l'élaboration d'un programme ou d'un plan de conservation et de recherche.

Le COPIL souhaiterait connaître les facteurs limitant de l'espèce. Gladys Comiti, PNRG, évoque un problème de survie des jeunes après les naissances, dû au dérangement, à la prédation... Fabrice Torre précise que l'ONCFS a réalisé une étude sur ces facteurs limitants et les présentera au COPIL du site de la « Rivière de la Solenzara » en décembre prochain.

Jessica Charrier évoque le projet d'assurer le suivi du régime alimentaire et d'études complémentaires au niveau de la génétique de la population de Bavella dans le cadre d'un partenariat avec l'ONCFS et sous le protocole que les services scientifiques et techniques de l'ONCFS proposent. Il s'agirait de la récolte de fèces et de végétation sur le terrain, qui serait exécutée par les éco-gardes ainsi que des analyses génétiques réalisées par des laboratoires déjà identifiés.

11. Point sur le Cerf de corse - PNRG

Gladys Comiti, PNRG, rappelle qu'il y a eu 2 opérations de relâcher en 2016 qui concernaient directement le plateau du Cuscionu : 25 animaux sur le lieu-dit Vitullu (Commune de Zicavo) et 5 sur le lieu-dit Bucchinera (Commune de Serra-di-Scopamena).

Certains de ces animaux sont équipés de colliers émetteurs, qui permettent de suivre leurs déplacements. Il semblerait que le cerf commence à coloniser le plateau avec des observations régulières sur Cavallara et Croce.

12. Modification de la fiche action A 6 « suivi de la qualité de l'eau »

La fiche action en question étant assez floue dans sa description et des enjeux environnementaux globaux sur la gestion de l'eau se faisant plus alarmants, une proposition de modification de cette opération du DOCOB est émise par la structure animatrice du site. Il s'agit de dessiner un projet d'études et de recherche pluridisciplinaires sur l'eau en développant un réseau de partenariats variés autour de la problématique de l'eau et du réchauffement climatique. Une maîtrise d'ouvrage pouvant être imaginée avec l'Université de Corse. Un rendez-vous avec Antoine Orsini, hydrobiologiste à l'Université de Corte, très intéressé par cette démarche, va se tenir dans les jours qui viennent afin d'esquisser ce projet.

Ce projet répondrait au « Plan de bassin d'adaptation au changement climatique dans le domaine de l'eau » du Comité de Bassin de Corse au travers d'une entrée « zone humide ». En effet, le milieu pozzine est un écosystème très complexe qui par ses originalités micro-climatique, chimique, géomorphologique, hydrique et phytosociologiques, tous interdépendants, permet une vie endémique et précieuse : flore, insecte, poisson... dont les dispositifs de suivi ne sont pas tous existant ou calibrés.

Monsieur Dominici remercie l'ensemble des participants et déclare la fin de séance à 18h.